

L'extension des cultures : un élément de notre défense nationale économique

Autor(en): **Oettli, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **33 (1941)**

Heft 4

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'extension des cultures — un élément de notre défense nationale économique.

Par *M. Oettli*.

Rarement problème a été si discuté, et sous tant d'aspects, que le programme d'extension des cultures du Dr Wahlen, chef de la Section de la production agricole et de l'économie domestique de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation. Il a soulevé un intérêt universel; le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'a laissé personne indifférent. C'est d'autant plus réjouissant que le « Plan Wahlen », comme on l'appelle, n'est aujourd'hui rien moins que l'un des secteurs de notre défense nationale.

En effet, la menace qui pèse sur l'indépendance de la Suisse n'est pas seulement militaire; elle est aussi — et au même degré — économique. L'un après l'autre, les Etats européens ont été entraînés dans la guerre; l'une après l'autre, nos voies d'accès ont été coupées — ou tout au moins leur capacité de transport a été singulièrement réduite. Des denrées alimentaires pourtant depuis longtemps payées demeurent immobilisées dans les ports. Nos importations sont devenues incertaines; elles sont appelées à l'être de plus en plus au fur et à mesure que la guerre se prolongera. C'est pourquoi, devant la menace de l'interruption complète des arrivages étrangers, le problème de notre alimentation est posé avec toujours plus d'urgence.

Aucun pays européen n'est plus industrialisé que la Suisse. La structure professionnelle de la population, le volume (avant la guerre) du commerce extérieur par tête d'habitant, le rapport entre l'apport de notre production indigène et celui de nos importations à l'alimentation de la population suisse, tout cela traduit un très haut degré d'industrialisation, qu'aucun autre Etat européen ne semble encore avoir atteint.

Cependant, la place prépondérante occupée progressivement par les arts et métiers et l'industrie ne nous a pas fait négliger l'agriculture. Au contraire. Comparativement au chiffre des entreprises agricoles, aucun autre pays n'a investi des capitaux aussi considérables dans son agriculture ou n'applique des méthodes de culture aussi intensives. Très tôt, l'agriculture suisse a été protégée contre la concurrence étrangère. En tenant compte des conditions naturelles du pays — du climat et de la composition des sols — l'activité agricole a été dirigée, à l'aide d'un protectionnisme douanier très poussé, vers l'élevage du bétail et l'industrie laitière. Les entreprises agricoles suisses se sont éloignées de plus en plus du principe de l'exploitation « autarcique », c'est-à-dire du mode d'exploitation permettant aux producteurs de se suffire à eux-mêmes et aux besoins alimentaires du pays. L'agriculture suisse s'est de plus en plus concentrée sur les activités qui cor-

respondaient le mieux à nos conditions naturelles: élevage du bétail et industrie laitière. La réduction des distances résultant du perfectionnement des moyens de transports et de la multiplication des échanges internationaux et leur corollaire, l'arrivée en masse des céréales américaines bon marché, ont entraîné, vers la fin du XIX^e siècle, l'abandon d'une grande partie des surfaces plantées. Pour la moyenne de ces dernières années, un quart à peine du rendement brut de l'agriculture suisse provenait des cultures sarclées (dont 5 pour cent pour les céréales); par contre, le lait assurait le 36 pour cent, l'élevage du bétail le 18 pour cent et celui des porcs le 13 pour cent du rendement brut. Parallèlement, le prix élevé de la propriété foncière et un endettement considérable ont obligé les producteurs agricoles à procéder à l'élevage du bétail selon les méthodes les plus intensives. L'agriculture suisse ne s'est pas contentée d'améliorer, par une fumure régulière, le rendement fourrager des prairies, mais elle a encore importé des quantités importantes de fourrages étrangers. Selon les renseignements donnés par M. J. Landis, vice-directeur de la Division de l'agriculture au Département fédéral de l'économie publique, la Suisse importait, au cours des années d'avant-guerre, 12,000 wagons de fourrages étrangers pour l'alimentation du bétail, 30,000 wagons pour celle des porcs et 10,000 wagons pour l'élevage avicole; le 12 pour cent des besoins alimentaires du bétail suisse était donc importé sous forme de fourrages concentrés. La division de l'agriculture estime que seule l'importation de fourrages concentrés étrangers a rendu possible la production du 25 pour cent environ du lait d'hiver, de près de la moitié de la quantité annuelle de viande de porc et plus de 200 millions d'œufs.

Il faut, cependant, se garder de mal interpréter ces chiffres et ne pas s'imaginer que certaines vaches ont été alimentées exclusivement à l'aide de fourrages concentrés étrangers. Non, ces fourrages ont été mélangés aux fourrages naturels du pays. On estime à 10 litres le rendement d'une bonne vache laitière nourrie avec le foin (de qualité moyenne) du Plateau suisse. Comme son estomac se refuse à ingurgiter davantage que la quantité nécessaire pour produire ces 10 litres, on y ajoute du fourrage concentré permettant, notamment lorsqu'elle vèle, de donner jusqu'à 20 litres de lait et davantage. Si elle est privée de ce fourrage complémentaire, le lait baisse, la vache maigrit et elle est menacée de tuberculose. Comme il est plus économique pour le paysan d'avoir quelques vaches d'un grand rendement qu'un grand nombre de mauvaises — qui consomment inutilement une forte quantité de fourrage — les producteurs suisses ont donc considéré comme rationnel de recourir aux fourrages concentrés étrangers.

La situation est la même dans l'élevage porcin. Le petit-lait résultant de la fabrication du beurre et du fromage (d'une haute teneur en albumine) ne peut être utilisé rationnellement qu'à la condition d'être complété par des fourrages concentrés.

La structure de l'exploitation agricole commandée par ces méthodes intensives d'élevage permettait d'établir comme suit, avant la guerre, le bilan alimentaire de la Suisse: selon les estimations du secrétariat de l'Union suisse des paysans pour 1934/36, nous produisons nous-mêmes le 74 pour cent des 174,000 tonnes d'albumine nécessaires, le 75 pour cent des 153,000 tonnes de graisse, le 36 pour cent des 696,000 tonnes d'hydrates de carbone (ou, en d'autres termes, le 52 pour cent des 4878 milliards de calories indispensables).

Si vraiment le sol suisse doit subvenir entièrement à l'alimentation de sa population, la structure de la production agricole doit être radicalement modifiée. Le plan Wahlen montre la voie à suivre. Il démontre que la terre suisse peut nourrir le peuple suisse, pas d'une manière princière, il est vrai, mais suffisante pour que nous ne soyons pas victimes de la famine. Ainsi, quelle que puisse être la pression exercée par l'étranger ou l'embargo décrété sur nos importations de denrées alimentaires, nous sommes en mesure d'y faire face, de résister. Le plan Wahlen est basé sur la certitude que la Suisse peut produire les denrées alimentaires nécessaires à notre alimentation, mais à la condition qu'elles soient affectées *directement* à la nourriture de l'homme sans être transformées au préalable en produits animaux. 100 kg. de pommes de terre ou 25 kg. de blé ne produisent que 4 à 5 kg. de viande de porc; en d'autres termes, les deux tiers de leur valeur alimentaire sont perdus pour l'homme. M. le professeur Laur a calculé qu'en admettant qu'un travailleur astreint à un labeur pénible consomme 10,000 calories par an, un hectare de pommes de terre peut nourrir 18 hommes, un hectare de choux 12, un hectare de blé $6\frac{1}{2}$, un hectare consacré à l'alimentation des vaches laitières 3, à celle des porcs 2 et des veaux d'abattage $\frac{1}{3}$.

Le plan Wahlen prévoit donc que la surface des cultures doit être portée de 186,000 ha. (chiffre d'avant-guerre) à 500,000 ha. au maximum; en d'autres termes, elle doit être plus que doublée. Les prairies et les champs (si l'on fait abstraction des pâturages de montagne) occuperaient approximativement la même étendue; parallèlement, ensuite de la pénurie de fourrage, l'effectif du bétail devrait être réduit de 20 pour cent et celui des porcs de 50 pour cent.

Ces chiffres représentent un maximum à réaliser au cas seulement où nous serions condamnés à l'autarcie alimentaire la plus stricte. Nous n'en sommes heureusement pas encore là, si bien que nous pouvons procéder progressivement à l'extension des cultures. Par ailleurs, la réalisation du plan Wahlen en une seule étape ne serait pas possible parce que nous ne disposons pas de machines et d'instruments agricoles de même que de semences en quantité suffisante. Sur les 320,000 ha. supplémentaires prévus par le plan Wahlen, 29,000 ont déjà été réalisés sur la base de l'arrêté fédéral du 21 octobre 1939 relatif à l'extension des cultures; le 1^{er} oc-

tobre 1940, le Conseil fédéral a décrété une nouvelle extension de 12,500 ha. et une troisième, de 50,000 ha., au printemps 1941. Comparativement à 1934, les surfaces plantées sont en augmentation de 90,000 ha. A cela s'ajoutent certaines dispositions obligeant les exploitations herbagères et alpestres à subvenir elles-mêmes à leurs besoins de pommes de terre et, partiellement, à ceux de légumes.

A elle seule, cette réalisation partielle de l'accroissement de la production agricole estimée nécessaire par le Dr Wahlen exige des efforts considérables.

L'une des conditions essentielles de la réussite de cette action est la mise à disposition de la main-d'œuvre nécessaire. Alors que la culture d'un hectare de trèfle exige 30 journées de travail par an, ce chiffre passe à 45/50 pour un hectare de blé et à 100 pour un hectare de pommes de terre. Il est évident que les exploitants et les ouvriers agricoles, d'autant plus qu'un grand nombre d'entre eux sont mobilisés une partie de l'année, ne peuvent pas effectuer ce travail supplémentaire réduits à leurs seules forces. Dans ses considérations de nouvelle année, M. le professeur Laur écrivait dans le « Journal suisse des paysans »: « Pour le reste, l'alimentation du peuple suisse dépend de notre agriculture. Les plans de production sont prêts. Que l'on mette à la disposition de l'agriculture la main-d'œuvre nécessaire et le problème, à la condition que le temps soit favorable, peut être résolu. » De son côté, M. le Dr Wahlen estime que la mise à disposition de la main-d'œuvre indispensable « constitue la condition essentielle de toute nouvelle extension des cultures... Le succès ou l'insuccès de ce programme de production dépend de la possibilité ou de l'impossibilité où nous serons de diriger des dizaines de milliers de bras supplémentaires vers l'agriculture. » Il estime que le nouvel accroissement de 50,000 ha. décrété pour le printemps 1941 exigera la mobilisation de 10,000 auxiliaires environ.

En théorie, il semble que cette augmentation de la main-d'œuvre agricole soit un problème assez facile à résoudre: les chômeurs urbains ne constituent-ils pas un réservoir de main-d'œuvre suffisant? Il se peut aussi que la pénurie croissante de matières premières entraîne une recrudescence du chômage. Et un nombre assez considérable de ces chômeurs seraient aptes aux travaux agricoles. En effet, une partie importante de la classe ouvrière suisse est originaire des régions rurales. Nombreux sont les citadins d'aujourd'hui qui ont passé leur enfance à la campagne, ou tout au moins qui y ont travaillé pendant un certains temps. Et pourtant, bien que la qualification soit souvent suffisante et que la bonne volonté ne manque pas, il n'est guère possible de déterminer une main-d'œuvre assez nombreuse à se rendre de plein gré à l'appel de la terre. En effet, un citadin ne peut pas vivre avec le salaire ordinairement payé aux ouvriers agricoles, d'autant plus qu'il doit laisser sa famille en ville parce que les

exploitations agricoles manquent d'habitations pour le personnel. Le salaire offert au citadin est insuffisant pour subvenir à l'entretien de sa famille. Selon les indications du secrétariat de l'Union suisse des paysans, la rémunération d'un valet pour tous travaux s'établissait, pour la moyenne du pays, à 70 francs en espèces pour l'été 1939 et à 63 francs pour l'hiver 1939/40. On constate, en outre, des différences assez considérables entre les diverses régions du pays. C'est en Suisse orientale, fortement industrialisée, que les salaires sont les plus élevés et à Fribourg et à Lucerne qu'ils sont les plus bas, c'est-à-dire dans deux cantons où la proportion de la population agricole est relativement élevée et l'excédent des naissances assez considérable. Au salaire en espèces il faut ajouter la nourriture et le logement. Pour 1938, le secrétariat de Brougg estimait à 1680 francs par an la rémunération totale d'un domestique agricole masculin pour tous travaux.

Mais il n'y a pas que les salaires qui retiennent les chômeurs urbains à s'annoncer volontairement pour les travaux agricoles. Les conditions sociales des régions rurales ne correspondent pas à celles dans lesquelles il a l'habitude de vivre. Les domestiques agricoles ne sont assujettis à aucune loi réglementant, comme celle sur le travail dans les fabriques, les conditions de travail. La durée du travail n'est limitée par aucune ordonnance cantonale ou fédérale; elle est laissée au bon vouloir du producteur agricole. De même, la loi fédérale sur le repos hebdomadaire n'est pas applicable aux exploitations agricoles. Selon les saisons, et pour la moyenne du pays, la journée de travail commence entre 4 h. 20 (fenaison) et 5 h. 25 (en hiver) et oscille, en moyenne, entre 11 et 13 $\frac{3}{4}$ heures. A cela s'ajoute une assez longue durée du travail le dimanche. D'une enquête effectuée dans le canton de Schaffhouse, qui est loin d'être l'un des plus rétrogrades dans le domaine social, il ressort que la plupart des domestiques agricoles ne bénéficient pas de plus de 6 à 15 jours entièrement libres par an (dimanches, jours fériés, marchés).

Pendant des années, ces conditions de travail ont été passées sous silence. On a bien étudié quelques mesures en vue « de parer à la pénurie endémique de main-d'œuvre dans l'agriculture »; lors des débats sur le prix du lait, on a laissé entendre que des prix plus élevés permettraient d'augmenter la rémunération des domestiques agricoles. On a procédé à quelques améliorations, mais sans rien modifier d'essentiel à la situation. Les employeurs ont su profiter comme il convenait du bas niveau de vie des salariés des régions rurales. Ce n'est pas par hasard que les cheminées de tant d'entreprises industrielles fument parmi les arbres en fleurs. Aujourd'hui, on se rend brusquement compte des désavantages de ce système. On constate avec inquiétude que « les cas où les domestiques agricoles préfèrent demeurer mobilisés en permanence, ce qui leur assure des conditions matérielles meilleures et une existence plus agréable, sont trop nombreux » (D^r Wahlen).

Ainsi, ensuite des conditions sociales insatisfaisantes faites aux ouvriers de campagne, il n'est guère possible de compter sur un recrutement volontaire de la main-d'œuvre agricole nécessaire. Le Conseil fédéral s'est vu obligé de prendre des mesures pour parer à cette situation. Le 11 février 1941, il a promulgué une ordonnance — compromis entre la liberté et la coercition — dont l'alinéa 2 de l'article 1 a la teneur suivante:

« Si la main-d'œuvre disponible sur le marché du travail et les volontaires ne suffisent pas, appel sera fait aux personnes assujetties au service du travail. »

En outre, l'ordonnance comporte les dispositions suivantes:

« Les personnes assujetties au service du travail et ayant actuellement une occupation dans l'agriculture sont réputées être en service. Elles ont, en conséquence, à poursuivre leur travail au poste qu'elles avaient jusqu'ici.

Les assujettis qui ne sont pas occupés dans l'agriculture peuvent être appelés à y servir, qu'ils exercent une activité professionnelle ou non.

Lorsqu'une personne est enlevée à son emploi pour être affectée à une autre tâche en vertu des prescriptions sur le service obligatoire du travail, son engagement est suspendu, mais non rompu. »

Le Conseil fédéral a réglé *la question des salaires* en ce sens que la main-d'œuvre occupée dans l'agriculture doit être rémunérée « selon les salaires en usage » dans la région. En outre, les auxiliaires affectés à l'agriculture par les organes compétents touchent une indemnité de déplacement conforme aux principes relatifs à la compensation des pertes de salaire et de gain applicables aux mobilisés en service actif. Les dépenses qui en résultent sont supportées à raison des deux tiers par la Confédération et de un tiers par les cantons.

Dans le « Journal suisse des paysans » de mars 1941, M. le professeur Howald précise ce qu'il faut entendre par « salaires en usage dans la région »:

« Selon les enquêtes effectuées par le secrétariat de l'Union suisse des paysans, les « salaires en usage dans la région » pour la main-d'œuvre pleinement qualifiée pouvant faucher et traire s'établit comme suit, parallèlement à la nourriture et au logement:

salariés occupés en permanence et pouvant, partant, être considérés comme domestiques agricoles	fr. 2.50 à 3.50 par jour
salariés ne travaillant que les jours de beau temps selon la saison	fr. 4.— à 6.— par jour
salariés occupés à la semaine	fr. 4.— à 5.— par jour

Mais étant donné que la plupart des auxiliaires affectés à l'agriculture, ne peuvent pas être, tout au moins au début, considérés comme pleinement qualifiés, des déductions de 1 à 2 fr. par jour sur le salaire en espèces apparaissent justifiées. »

L'édition allemande de « L'ouvrier du bois et bâtiment » commente comme suit ces considérations du D^r Howald :

« Il est pour le moins curieux de constater que le directeur de l'Union suisse des paysans s'arroge le droit de recommander des déductions sur les salaires régionaux. Etant donné que l'on choisit la main-d'œuvre ayant déjà travaillé dans l'agriculture, des réductions ne sont pas justifiées, ou tout au moins pas dans cette mesure. Quoi qu'il en soit, les précisions données par M. le prof. Howald, selon lesquelles ces dispositions auraient été établies après des pourparlers avec les associations d'employeurs et de salariés, ne répondent pas à la réalité. Aucun accord n'a été passé en ce qui concerne les salaires. »

D'autres problèmes doivent être encore résolus parallèlement à la mobilisation de la main-d'œuvre nécessaire. Afin d'éviter de réduire outre mesure le cheptel, il est urgent d'utiliser plus rationnellement — et selon de nouvelles méthodes — les fourrages dont nous disposons. Le plan Wahlen prévoit une augmentation de la production de fourrage ensilé. Jusqu'à présent, les dispositions relatives à la production laitière et à la réglementation de l'ensilage excluaient le 70 pour cent environ des producteurs de lait de la possibilité de recourir au fourrage ensilé. Cette interdiction avait été prononcée dans l'intérêt de la fabrication des fromages à pâte dure parce que le lait résultant de cette méthode d'affouragement ne permet pas de produire du fromage de qualité. Etant donné que, pour la période d'affouragement d'hiver le 10 à 12 pour cent seulement des laiteries (« fruitières ») entrent en considération pour la fabrication des fromages à pâte dure, cette interdiction pourrait être allégée en donnant aux producteurs de lait et de beurre la possibilité de conserver les fourrages selon cette méthode. Cette suggestion a soulevé les protestations des producteurs de fromage. La « Schweizerische Milchzeitung » met sur tous les tons ses lecteurs en garde contre les « dangers » des fourrages ensilés. L'Association suisse des exportateurs de fromage annonce qu'elle envisage, en collaboration avec l'Union suisse du fromage et les milieux similaires « de déclencher une action commune en vue d'attirer l'attention sur les dangers résultant de la consommation de fourrages ensilés par les vaches laitières ». Espérons que ces milieux « intéressés » n'oublieront pas de mentionner que l'excellent beurre danois — consommé dans le monde entier avant la guerre — est produit avec le lait de vaches alimentées dans une large mesure par des fourrages ensilés. Dans d'autres pays, notamment en Finlande, l'ensilage est devenu l'un des facteurs les plus précieux de l'agriculture.

On poursuit également les efforts en vue du séchage artificiel du foin. Le séchage électrique réduit à 5 ou 10 pour cent seulement les pertes de matières nutritives, qui atteignent jusqu'à 40 pour cent avec les méthodes actuelles de fanage. Si l'on soumet au séchage une herbe jeune et tendre, le foin ainsi obtenu a effectivement la valeur d'un fourrage concentré. Selon des calculs de la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie

publique, le prix de revient de ce fourrage concentré national ne dépassera guère celui des fourrages concentrés importés.

Les efforts doivent être multipliés en ce qui concerne les améliorations foncières. L'arrêté fédéral du 11 février 1941 relatif aux mesures extraordinaires en vue d'encourager les améliorations foncières destinées à accroître la production de denrées alimentaires prévoit que les subventions fédérales couvriront 30 à 50 pour cent des dépenses.

Evidemment, l'extension des cultures ne va pas sans entraîner des dépenses extraordinaires pour les producteurs agricoles. Ils doivent acheter de nouvelles machines, de nouveaux instruments, des semences, etc. Le Dr Wahlen estime que des crédits considérables doivent être mis à la disposition de l'agriculture. Pour la campagne de printemps seulement, les producteurs doivent investir de 50 à 100 millions de francs*. Jusqu'à la récolte, la culture d'un hectare de pommes de terre exige un investissement de 1500 à 2500 francs (semences, engrais, main-d'œuvre, hypothèques, etc.).

Il va sans dire que les paysans demandent que ce surcroît de dépenses soit compensé, notamment au moyen d'augmentations des des produits agricoles. Une résolution adressée par le Parti paysan de Schaffhouse au Département fédéral de l'économie publique est caractéristique de cette manière de voir. Les paysans schaffhousois « demandent que certaines conditions soient remplies sans lesquelles l'extension des cultures est appelée à échouer: maintien, même lors du retour de temps dits « normaux », des mesures législatives relatives au soutien du prix du blé; extension de ces mesures aux pommes de terre et autres produits sarclés, de même qu'aux céréales d'affouragement; ces prix doivent correspondre aux frais de production du moment et assurer une rémunération équitable aux agriculteurs ».

* Une correspondance de Berne parue ces jours dans les journaux estime à 55 millions les dépenses nécessitées par l'extension des cultures au cours de la campagne de printemps. La culture des champs ayant été presque abandonnée dans certaines régions (en Suisse orientale certaines entreprises ne cultivaient même plus de pommes de terre), les producteurs manquent de machines et d'instruments; on estime à 20 millions de francs les sommes qui devront être investies dans leur achat. 15 millions de francs seront nécessités par la construction de nouveaux bâtiments agricoles (granges, etc.). Les dépenses supplémentaires de main-d'œuvre atteindront 23 millions, l'achat des semences et semis 10,5 millions de francs, les engrais 3,25 millions de francs, la lutte contre les parasites 250,000 francs, les carburants et l'énergie électrique 3 millions de francs, soit au total 75 millions. Il faut cependant déduire de cette somme les 40 millions de francs dépensés autrefois pour l'achat de fourrages étrangers. Le surcroît de dépenses effectivement à la charge des producteurs agricoles s'inscrit donc à 35 millions de francs. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que la Confédération prend à sa charge une grande partie des dépenses occasionnées par les auxiliaires affectés à l'agriculture. Elle paye les frais d'assurance, verse aux familles l'allocation pour perte de gain. Ces dépenses peuvent être estimées à 20 millions de francs environ, ce qui porterait à 55 millions les charges supplémentaires imposées à l'économie nationale par le programme de printemps.

Ainsi, les producteurs agricoles estiment que l'Etat non seulement doit leur garantir pendant la guerre des prix leur permettant d'améliorer leur situation antérieure, mais encore continuer de leur assurer cet avantage dans les années de l'après-guerre. On entend même dire, ici et là, dans certains milieux agricoles, que les paysans n'ont pas besoin de la « bataille des champs » et que, partant, les dépenses supplémentaires qu'elle occasionne doivent être supportées par les autres couches de la population.

Qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions. Nous ne voulons ni généraliser ces quelques manifestations du « sain égoïsme » ni méconnaître les efforts considérables déjà faits par les producteurs agricoles. Nous voulons aussi que le travail du paysan soit équitablement rémunéré. Cependant, il nous semble utile de rappeler qu'à la longue le maintien d'une autarcie agricole suisse coûterait très cher au pays. La production suisse des céréales n'est pas en mesure de résister à la concurrence étrangère. Bien avant la guerre déjà, les millions de subventions versées par la Confédération pour encourager la culture du blé ont été impuissantes à engager les paysans à augmenter notablement les surfaces plantées. Au cours de ces dernières années, la Confédération payait de 34 à 38 francs le quintal de blé aux producteurs suisses, alors que les blés canadiens étaient livrés à Bâle à des prix oscillant entre 12 et 26 francs.

Rappelons encore qu'au cours de la dernière guerre l'augmentation en flèche des prix agricoles a eu pour corollaire une surestimation de la propriété foncière et, partant, l'énorme surendettement dont les producteurs agricoles souffrent encore aujourd'hui. Nous avons donc le devoir de ne pas répéter les erreurs d'hier.

En aucun cas le plan Wahlen ne doit être utilisé pour favoriser une catégorie de la population au détriment des autres. Le plan Wahlen n'est pas autre chose qu'une action vaste et hardie de salut public, destinée à nous permettre de résister dans les meilleures conditions possibles aux privations qui nous menacent. Il n'est pas autre chose. Quant à l'évolution et à l'organisation de la production agricole après la guerre, il est encore prématuré d'en parler.